

# Entre-Mous

VOLUME 30 N° 04

Avril 2020

DATE DE TOMBÉE : 20 avril 2020

## Services municipaux

[www.saint-isidore.net](http://www.saint-isidore.net)

[info@saint-isidore.net](mailto:info@saint-isidore.net)

Adm. municipalité : 418 882-5670

Télécopieur : 418 882-5902

Services d'urgence : 911  
(incendie, ambulance et police)

Cellulaire : \*4141

Aréna : 418 882-5130

[www.facebook.com/municipalite](https://www.facebook.com/municipalite)

[Saint.Isidore.beauce](http://Saint.Isidore.beauce)

## Heures d'ouverture

**BUREAU MUNICIPAL**

**(Fermé aux citoyens)**

Lundi au jeudi : 8 h à 12 h et 13 h à 16 h

Prochaine séance du conseil :

Lundi 4 mai 2020 à 20 h

**BIBLIOTHÈQUE**

**LAURETTE-NADEAU-PARENT**

**(Fermée jusqu'à nouvel ordre.)**

**PUBLICATION ET**

**ACHAT DE PUBLICITÉ**

Faites parvenir le tout à Catherine Bouchard

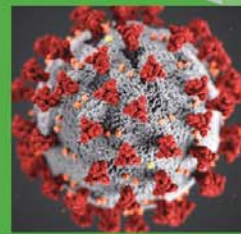
[cbouchard@saint-isidore.net](mailto:cbouchard@saint-isidore.net)

ou appelez au 418 882-5670,

poste 0

## À l'intérieur...

- *Bulletin spécial COVID-19*
- *Plan officiel du nouveau développement résidentiel*
- *Services offerts pendant le COVID-19*



**Édition spéciale**

**COVID-19**



**SAINT-ISIDORE**

# Entre-Nous

## Sommaire-nous

Mot du maire . . . . . page 02 Asso. des Sauvaginiers . page 04 Comité des loisirs . . . . . page 07  
Nouvelles municipales . page 03 Covid-19 . . . . . page 05 Terrains à vendre . . . . . page 08

## Mot du maire nous

Bon retour à tous les voyageurs en ces moments difficiles avec le Coronavirus! Pâques sera très différente pour tous cette année. Profitez-en pour décorer vos résidences avec un arc-en-ciel, un lapin de Pâques, etc..., ça va bien aller!

En cette période de Coronavirus, il n'y a pas de panique à y avoir, cependant dans l'objectif de maintenir notre santé collective, les directives émises sont d'une importance capitale. Restez chez vous dans la mesure du possible. Si vous avez des besoins essentiels, dans un premier temps, utilisez votre téléphone, vérifiez si votre fournisseur peut faire la livraison à domicile et surtout n'hésitez pas à demander l'aide d'un ami ou quelqu'un de votre parenté. L'entraide et votre rôle de bon citoyen sont très importants. Un petit appel téléphonique à un voisin, à une personne dans le besoin ou à un aîné peut faire toute la différence. On compte sur les nombreux bénévoles et sur la collaboration de tous pour surmonter cette pandémie. Le beau temps arrive et plusieurs seront tentés de se laisser aller en profitant des belles journées ensoleillées. Il ne faut pas baisser les bras et il faut maintenir la rigueur selon les directives émises par les autorités gouvernementales. Merci aux travailleurs de la santé et de la sécurité qui font un travail remarquable!

Toutes les activités et les événements jugés non-essentiels sont annulés; tous les édifices municipaux sont fermés au public, incluant le bureau municipal. Néanmoins, votre équipe municipale est toujours au travail à distance par télétravail et/ou un personnel limité au bureau du lundi au jeudi, avec des mesures de sécurité exceptionnelles, toujours dans l'optique de bien vous servir. Comme vous pouvez le constater, les terrains sont en vente dans le nouveau développement résidentiel rue des Moissons et rue du Parc, au coût de 7 \$ le pi<sup>2</sup>. C'est premier arrivé, premier servi! Aussi, il nous reste 9 terrains à vendre pour des maisons unifamiliales au coût de 5.50 \$ le pi<sup>2</sup>, dans la phase 3 du Domaine-du-Vieux-Moulin. Si vous avez des besoins ou des questions, n'hésitez pas à nous contacter au 418 882-5670. **Voir au dos de ce présent journal.**

Félicitations aux organisateurs et bénévoles du tournoi de hockey NAP au début mars, une très belle réussite. Très désolé pour les autres événements prévus qui ont dû être annulés.

Au plaisir de vous rencontrer après la pandémie,

Réal Turgeon  
Maire de Saint-Isidore



CONCEPTION  
GRAPHIQUE ET  
IMPRESSION

**b**  
**modèle**  
inc.  
**imprimerie**

**418 387-2988**

PRENEZ SOINS DE VOUS,  
ON RESTE CHEZ NOUS ET  
ÇA VA BIEN ALLER!



**bomodele@globetrotter.net**  
319 du Pont, Scott, QC G0S 3G0

### Congés fériés

Veillez noter que les bureaux seront fermés le vendredi 10 avril et lundi le 13 avril en raison du congé Pascal.

### Collecte ordures

La collecte d'ordures et de recyclage se déroule comme à l'habitude.

Avril						
D	L	M	M	J	V	S
				2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14		16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28		30		

### Demande de soumission

Entretien et arrosage des fleurs pour la saison 2020 et pour les saisons 2020/2021/2022 (1 an et/ou 3 ans)

Les plates-bandes et jardinières sur le territoire. Que les soumissions soient reçues au bureau municipal au plus tard, jeudi le 30 avril 2020, à 14 h 30.

Toute personne intéressée doit déposer sa soumission sur le formulaire disponible en date du 7 avril au bureau municipal, au 128, route Coulombe.

### Séances du mois de mars 2020

Les décisions suivantes découlent de la séance ordinaire du 2 mars 2020

Autorisations accordées, avec ou sans frais, incluant les taxes s'il y a lieu :

- 2 625,00 \$ au Club de patinage artistique de Saint-Isidore inc. pour l'inscription de demi-saison de 15 patineurs mineurs, pour la période de janvier à avril 2020 ;
- 86,23 \$ pour la participation d'un représentant au dîner de la femme

organisé par la Chambre de commerce et d'industrie Nouvelle-Beauce le 12 mars 2020 à Scott ;

- 638,11 \$ pour la participation du directeur général et secrétaire-trésorier au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra les 17, 18 et 19 juin 2020 à Québec ;
- 979,59 \$ pour le renouvellement de la cotisation et de l'assurance 2020 du directeur général et secrétaire-trésorier à l'Association des directeurs municipaux du Québec ;
- 100,00 \$ pour la participation de 2 représentants à la formation « Impact des changements climatiques sur les infrastructures urbaines » organisé par le CERIU, qui se tiendra le 27 mars 2020 à Québec ;
- 87 405,14 \$ à Drumco Énergie inc. pour l'acquisition et la mise en place d'une génératrice au Centre municipal ;
- 23 216,00 \$ à Permaligne pour les travaux de lignage de rues, de la piste cyclable, des soixante (60) cases de stationnement, des quatre (4) stationnements pour handicapés, des six (6) inscriptions 50 km/h sur la chaussée, de sept (7) lignes d'arrêt, de deux (2) traverses d'écoliers et des quatre (4) traverses de rues pour passage piétonnier ;
- 12 600,00 \$ au directeur des travaux publics pour le nettoyage de fossés dans la rue Sainte-Geneviève vers Saint-Lambert, rang de la Grande-Ligne, rue Sainte-Geneviève sud, route Larose côté est et rang Saint-Jacques sud ;
- 1 811,00 \$ au directeur des travaux publics pour divers achats, entre autres équipements de sécurité, batteries, entretien et équipements pour véhicules, bottes de sécurité ;
- 9 288,83 \$ au directeur du service incendie pour des habits de combat et des gants.

Appui à la Société canadienne du cancer en décrétant le mois d'avril « Mois de la jonquille ».

Avis de motion est déposé par Daniel Blais, conseiller de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente, le règlement no 334-2020 concernant la division de la municipalité en six (6) districts électoraux et abrogeant le règlement no 179-2008.

Demandes de soumissions par le biais du journal Entre-Nous ou sur invitation auprès de fournisseurs présélectionnés ou par appel d'offres public dans un système électronique et dans un journal diffusé sur le territoire :

- pour l'entretien et l'arrosage des fleurs sur le territoire pour l'année 2020 et pour les années 2020, 2021 et 2022 ;
- pour le fauchage des abords de route pour la saison 2020 ;
- pour des travaux de voirie dans la rue Desjardins ;
- pour des travaux d'infrastructures dans le rang de la Rivière nord.

Embauche de monsieur Kevin Roberge comme pompier volontaire, et ce, aux conditions d'embauche de la municipalité.

Adoption de la partie du rapport annuel 2019 en lien avec la municipalité de Saint-Isidore en regard au schéma de couverture de risques.

Motion de félicitations au Comité des loisirs, aux partenaires ainsi qu'à tous les bénévoles qui ont collaboré au succès du Bal des bonshommes de Neige le 16 février 2020, événement régional permettant aux familles de la Nouvelle-Beauce de célébrer les plaisirs de l'hiver.

Les décisions suivantes découlent de la séance extraordinaire du 9 mars 2020

**Route Coulombe (tronçons 10.2b, 10.2d et 10.2f) et rue Sainte-Geneviève (tronçon 9a)**

• Engagement de la municipalité à respecter les mesures particulières applicables aux demandes d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - volet Redressement des infrastructures routières locales.

• Appel d'offre pour les travaux d'infrastructures et les services en laboratoire.

#### **Route Coulombe (tronçons 10.2a, 10.2c, 10.2 e et 10.2g)**

• Demande d'aide financière auprès du MTQ dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale - volet Accélération des investissements sur le réseau routier local ;

• Appel d'offres pour les travaux d'infrastructures et les services en laboratoire.

#### **Rang de la Rivière nord**

• Appel d'offres pour des services en laboratoire.

#### **AVIS PUBLIC**

#### **EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**

**par le soussigné, Marc-Antoine Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité**

#### **QUE :**

Règlement no 332-2019 (avis de conformité de la MRC)

Marc-Antoine Tremblay,  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier

#### **AVIS PUBLIC**

#### **EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**

**par le soussigné, Marc-Antoine Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité**

#### **QUE :**

Suite à l'adoption par le conseil municipal, lors de la séance ordinaire du 2 mars 2020, du règlement ci-après et l'approbation par avis de conformité de la MRC de La Nouvelle-Beauce émis le 17 mars 2020, ce règlement est maintenant en vigueur :

**Règlement no 332-2020 portant sur les usages permis et les conditions d'implantation particulières, créant les zones résidentielles RA-36, RB-5 et RB-6 à même une partie de la zone RB-4 et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017, 309-2018, 311-2018, 313-2018, 315-2018, 316-2018, 325-2019, 326-2019 et 328-2019)**

Ce règlement vise à créer les zones RA-36, RB-5 et RB-6 à même une partie de la zone RB-4 et modifier la grille des usages et des normes afin d'ajouter lesdites zones et d'en spécifier les usages permis et les conditions d'implantation.

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 128, route Coulombe, du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

**DONNÉ À Saint-Isidore, ce sixième (6<sup>e</sup>) jour du mois d'avril deux mille vingt (2020).**

Marc-Antoine Tremblay  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier par intérim

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

Je, soussigné, Marc-Antoine Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, résidant à Lévis, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 12h00 et 24 heures, le sixième (6<sup>e</sup>) jour du mois d'avril 2020, aux endroits déterminés par le conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 6 avril deux mille vingt (2020).

Marc-Antoine Tremblay  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier



Comme vous savez, la situation actuelle avec le COVID-19 amène son lot de questions surtout avec l'arrivée de la chasse printanière d'oie des neiges.

Nous aimerions rappeler à tous les chasseurs et membres que même si la chasse du printemps 2020 n'est pas interdite jusqu'à présent, il est quand même strictement défendu de se rassembler en contexte de chasse ou pas. Il est primordial d'éviter les déplacements non-essentiels afin de ne pas aider la propagation du virus et mettre la population à risque.

Nous vous invitons à utiliser votre jugement si vous désirez quand même aller chasser (ce que nous ne vous recommandons pas). Évitez de chasser à longue distance de votre résidence afin d'éviter les dépenses et les visites dans les dépanneurs. Allez-y seul ou avec les membres de votre famille avec qui vous résidez. N'allez pas chez des propriétaires de terres en personne pour demander des permissions de chasse car vous pouvez mettre votre famille et la leur en danger.

Ensemble, nous pouvons faire une différence !



**Situation actuelle :**

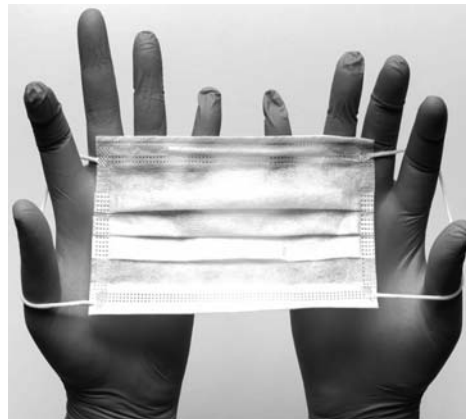
Le 11 mars dernier, l'Organisation Mondiale de la Santé déclarait que le coronavirus était passé au statut de pandémie mondiale. En effet, la planète entière est touchée par ce virus. Chaque jour, des milliers de nouveaux cas à travers le monde, dont des pays très durement touchés comme l'Italie ou la Chine.

Du côté du Québec, le premier cas confirmé est apparu le 27 février, à Montréal. Le ministère de la Santé a donc commencé à faire des tests pour tous les gens qui revenaient de voyage ou les gens qui avaient été en contacts directs avec ceux-ci. Le 13 mars 2020, le premier ministre François Legault a déclaré l'état d'urgence sanitaire au Québec. Cette mesure accorde au gouvernement du Québec les pouvoirs nécessaires pour mettre en place toutes les mesures pour assurer la santé et la protection des Québécois. Le Québec fait appel à la collaboration de chacun afin de respecter vigoureusement les recommandations qui s'ajoutent de jour en jour, afin de ralentir la propagation. Notre système de santé est prêt, mais il est évident que les prochaines semaines seront critiques. Le 18 mars, Justin Trudeau, premier ministre du Canada, ferme les frontières du pays et implore tous les Canadiens à l'étranger de rentrer afin de se mettre en quarantaine. Comme on l'avait prévu, les cas confirmés montent en flèche. Le nombre de tests réalisés augmentent quotidiennement et cela permet de tester non seulement ceux qui reviennent de voyage, mais également ceux avec qui, ils ont été en contact. À ce jour, nous sommes au stade de propagation communautaire, c'est-à-dire que la source de contamination ne peut être identifiée. Par exemple, le patient ne revient pas de voyage et n'a pas été en contact avec une personne qui revenait de voyage ou encore, avec une personne contaminée. Nous vous rappelons que le virus se propage par gouttelettes qui se

retrouvent dans l'air, que ce soit en toussant ou en éternuant. Il faut comprendre que la contamination peut se faire directement, mais il ne faut pas oublier que le virus reste vivant plusieurs heures, voire plusieurs jours, sur la plupart des surfaces comme le plastique, le métal etc. La prochaine personne qui touche l'objet contaminé risque de se contaminer elle-même en portant ensuite ses mains au visage. Il faut donc avoir des mesures d'hygiènes rigoureuses et fréquentes afin d'éliminer au maximum la propagation.

D'ailleurs, notre province est un des endroits au monde où l'on fait le plus de tests, ce qui explique l'augmentation rapide du nombre de cas.

La santé des Québécois est primordiale et c'est pourquoi il est important que tout le monde respecte les recommandations du gouvernement. Nous vous invitons à vous rendre sur le site [www.quebec.ca](http://www.quebec.ca) afin de connaître l'ensemble des développements et mesures prises par le gouvernement Legault.



**Mesures préventives pour tous :**

*Avant toutes choses, sachez qu'il existe un guide clair et complet d'auto-soin pour le coronavirus. Vous trouverez toutes les explications nécessaires à l'intérieur. Vous pouvez le télécharger à l'adresse suivante :*

<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002491/>

Nous vous laissons ici un court résumé des directives importantes :

- Lavage fréquent et efficace des mains
- Appliquez l'hygiène respiratoire (Toussez ou éternuez dans votre coude, haut du bras ou dans un mouchoir.
- Si vous avez des symptômes, contactez la ligne info coronavirus au **1 877-644-4545**
  - Fièvre
  - Toux
  - Fatigue extrême
  - Perte de l'odorat
  - Difficulté à respirer
  - Pneumonie



**Si vous présentez des symptômes, ou si vous êtes en quarantaine ou encore, si vous avez un résultat positif, vous devez absolument :**

- Restez chez vous en tout temps, à l'intérieur.
- Vous **ne pouvez pas sortir** prendre une marche ni vous rendre dans aucun commerce essentiel.
- Demandez à vos proches d'aller faire vos courses et de les laisser sur la galerie.

**Si vous êtes en bonne santé :**

- Limitez vos déplacements au strict minimum.
- Vous pouvez sortir prendre une marche, mais il est important de garder une distance minimale de 2 mètres avec les autres personnes que vous croiserez.
- Ne vous rendez pas dans les parcs ni les lieux publics.
- Restez dans votre région, sauf pour les déplacements jugés **ESSENTIELS**.